

AVIS

RUR.23.1009.AV-Nature

Demande d'avis émanant de la Ministre TELLIER
concernant la poursuite du projet de renforcement de
la population de Tétras-Lyre dans les Hautes-Fagnes

Avis adopté le 25/08/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : Madame Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature

Type de dossier : Demande d'avis quant à l'opportunité de poursuivre un programme d'investissement visant le renforcement de population du Tétras-Lyre dans les Hautes-Fagnes

Date de réception : 27/07/2023

Références : NAT/CeT /JuB/LiD/SaL/CVi/COU2023-1333

Avis

Référence légale : -

Délai de remise d'avis : -

Préparation de l'avis : Visioconférence du 22 août 2023

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 22 août 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à la poursuite du projet de renforcement de la population de Tétras-Lyre dans les Hautes-Fagnes.

Le Pôle remercie la Ministre de l'avoir consulté sur ce dossier. Dans son avis 2 juin 2023 relatif à une demande dérogation dans le cadre du renforcement des effectifs de Tétras lyre, il avait exprimé son regret de se trouver devant le fait accompli en ce qui concerne les dernières opérations de translocations. Il avait alors insisté sur son souhait d'être systématiquement consulté sur toute nouvelle opération qui serait envisagée, aussi bien en termes de translocation que d'élevage.

Afin de mieux appréhender le contexte, l'évolution et les résultats des mesures de renforcement déjà mises en œuvre, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a entendu Madame Justine DEWILDE ainsi que Messieurs Johann DELCOURT et Pascal PONCIN. Ceux-ci ont apporté les éléments et précisions nécessaires permettant de conclure au bienfondé de la poursuite du renforcement de la population de Tétras-Lyre.

Bien que dans son avis du 2 juin 2023, le Pôle ait remis en question le succès des translocations successives, il ressort que les premiers résultats étaient très encourageants. La crise sanitaire a brutalement interrompu la dynamique et mis à mal le projet. Or, les expériences de translocations d'autres espèces, aussi bien en Wallonie qu'à l'étranger, ont montré que le processus devait être continu sur plusieurs années pour initier une dynamique positive. Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" reconnaît donc la nécessité de maintenir les efforts sur une plus longue échéance.

La méthodologie, reposant largement sur les expériences acquises dans le cadre d'opérations similaires menées aux Pays-Bas et en Allemagne, s'est montrée très efficace. Aucun individu n'a été perdu ou blessé durant les phases de translocation. D'un point de vue scientifique, les résultats de

suivi des oiseaux relâchés sont par ailleurs intéressants et montrent une réelle acclimatation (fidélisation à la zone de lâché, utilisation des arènes, accouplements, nidifications...).

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" estime également qu'en termes d'habitats, les conditions d'accueil peuvent être considérées comme favorables à la suite notamment des projets de restaurations de grande ampleur entrepris par le passé sur les Hautes-Fagnes (p. ex. Life). Les suivis GPS ont par ailleurs montré que quelques oiseaux ont prospectés des zones extérieures aux Hautes-Fagnes, montrant ainsi une certaine capacité de dispersion. En cas de population suffisamment importante, d'autres sites où l'espèce était historiquement présente pourraient être colonisés, témoignant ainsi de la nécessité de maintenir les efforts de conservation des habitats, également en dehors des Hautes-Fagnes.

Même si les causes pouvant influencer négativement la réussite du projet de renforcement sont multifactorielles (climatique, sanitaire...), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" souligne que la prédation reste le facteur de risque le plus important. Il insiste par conséquent pour que tous les moyens, aussi bien humain que financier, soient mis en œuvre pour assurer une gestion adéquate des prédateurs, et en particulier dans la zone principale de colonisation. Il revient par ailleurs au Pôle que la présence du loup dans les Hautes-Fagnes pourrait s'avérer bénéfique sur ce point, réduisant apparemment les actes de prédatations des renards. En revanche, l'augmentation des populations de rats laveurs mérite une attention particulière.

Concernant le principe d'élevage, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" convient qu'il peut être intéressant dans une optique de stabilisation de la population. Il attire par ailleurs l'attention sur le fait de n'avoir aucune garantie sur la poursuite des translocations à long terme, la Suède pouvant mettre fin à tout moment à sa collaboration. Il importe donc d'anticiper cette éventualité et l'élevage constitue une piste tout à fait plausible dans ce sens.

Enfin, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" souhaite être tenu informé régulièrement sur l'évolution de la situation et, à tout le moins, être consulté sur les réorientations majeures du projet. Il demande également à avoir des garanties concernant le soutien des partenaires du projet (Région wallonne, WWF, fondation Païri Daïza, Spadel et l'IRSNB).



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »